



**PRÉFÈTE  
DU LOIRET**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun Départemental du Loiret  
Pôle Parcours Professionnels**

Orléans, le 10 novembre 2023

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS  
D'UN AGENT D'EXPLOITATION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT (C)  
Référence à rappeler sur la candidature : RSC2023DDT**

Un recrutement sans concours d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État est autorisé au titre de l'année 2023 au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. A ce titre, est ouvert un recrutement sans concours visant à pourvoir **1 poste d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État (C)** à la Direction Départementale des Territoires du Loiret (DDT).

Le poste à pourvoir est un poste d' « Agent d'exploitation de la Loire ».

**1. conditions à remplir pour être candidat :**

Ce recrutement est ouvert, sans condition de diplôme ni d'âge, à tous les candidats qui remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- être de la nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté européenne ou de l'espace économique européen,
- jouir de leurs droits civiques,
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire,
- pour les ressortissants de la communauté européenne ou de l'espace économique européen, ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

**2. dossier de candidature :**

Les candidats devront présenter un dossier de candidature comportant les éléments suivants :

- une lettre de candidature et de motivation faisant apparaître avec précision les coordonnées du candidat (adresse postale exacte, téléphone, courriel le cas échéant)
- un curriculum vitae sans photo incluant le niveau d'études, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés,

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023 avant minuit (cachet de la Poste faisant foi). Tout dossier remis hors délai sera refusé.**

Le dossier de candidature doit être adressé par voie postale à :

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CENTRE - VAL DE LOIRE ET DU LOIRET

SGCD45 – SRH – Pôle Parcours Professionnels

« Recrutement d'un agent d'exploitation des travaux publics de l'État RSC2023DDT »

181 rue de Bourgogne

45042 ORLEANS Cedex 1

### **3. modalités et déroulement de recrutement**

Les dossiers seront examinés par une commission dont un membre au moins appartient à une administration ou à un établissement public autre que celui dans lequel l'emploi est à pourvoir.

La commission effectuera, une première sélection des candidats à partir des dossiers de candidature enregistrés, **le 5 décembre 2023.**

Au plus tard une semaine avant la date de déroulement de l'épreuve, les candidats sélectionnés seront convoqués, par courrier, à un entretien oral avec le jury, **d'une durée de 20 minutes.**

**À noter que le défaut de réception des convocations n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration.**

Cet entretien consistera en un exposé sur le parcours professionnel et les motivations du candidat suivi d'un échange visant à apprécier les expériences personnelles, les aptitudes du candidat, sa motivation et sa capacité d'adaptation à l'emploi à pourvoir.

Les entretiens auront lieu **le 18 décembre 2023**, à la préfecture du Loiret, située à Orléans.

À l'issue des entretiens, la commission arrêtera, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement. Cette liste sera publiée, **à partir du 20 décembre 2023.** Elle sera consultable sur le site internet de la préfecture du Loiret :

**<https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Concours-recrutements-et-examens>**

### **4. nomination**

Le (la) lauréat (e) du recrutement sans concours sera nommé (e) dans le grade d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État. La prise de poste aura lieu **au 26 décembre 2023.**

Pour être nommé, il (elle) devra fournir les justificatifs attestant qu'il (elle) remplit les conditions générales d'accès à la fonction publique décrites ci-dessus.

Il (elle) accomplira un stage d'une durée d'un an, à l'issue duquel il (elle) sera titularisé(e), sous réserve d'avoir donné satisfaction dans l'exercice de ses fonctions.